



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre du Travail a accordé par sa décision du 23 janvier 2025 (arrêté n°3A/2025/4441/184), l'autorisation concernant l'exploitation d'un pont élévateur de la marque AUTOPSTENHOJ, du type Magix LS 35 LSMG II, avec le numéro de construction 724020268 à la société Garage André Losch – Porsche Zenter Roost.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 06 février 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,



Administration
communale de Bissen

1, rue des Moulins
L-7784 Bissen
www.bissen.lu

T (+352) 83 50 03 - 1
F (+352) 83 50 03 - 588
E commune@bissen.lu